

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports** Question n°252

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012027**

**Signataire : CD/NL**

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

**OBJET : Accueil d'un jeune en service volontaire européen dans le cadre du programme européen "Jeunesse en Action"**

**EXPOSE :**

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action, la commune d'Aubervilliers bénéficie depuis le 18 octobre 2010 d'un agrément valable pour trois ans pour accueillir des jeunes, dans le cadre de l'action Service Volontaire Européen (SVE).

Suite au bilan très positif de l'accueil du second jeune volontaire européen entre janvier et juillet 2012, la commune souhaite reconduire cette expérience sur 9 mois. Cette action a permis aux jeunes albertivillariens d'échanger autour des valeurs européennes telles que l'interculturel, la tolérance, la lutte contre l'exclusion, l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination,... Ce nouvel accueil permettra de continuer d'informer les jeunes Albertivillariens sur la mobilité européenne et sur les différents dispositifs du programme jeunesse en action.

La participation du volontaire aidera à la dynamisation des projets liés à l'information, à la promotion de la mobilité européenne et internationale, à l'expression de la diversité culturelle auprès des jeunes d'Aubervilliers.

Le jeune volontaire sera principalement au contact de jeunes qui fréquentent le Point Information Jeunesse et aura pour missions principales :

- Informer le public jeune, développer la connaissance des programmes favorisant la mobilité des jeunes en Europe, dans le cadre de permanences individuelles ou d'ateliers collectifs
- Participer à des animations européennes valorisant d'autres modes de vie et de culture avec le public jeune. Il pourra par exemple intervenir auprès d'établissements scolaires, de la Mission Locale et du tissu associatif local, en promouvant la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.
- Créer des outils pédagogiques autour de la communication : apprendre à organiser le plan de communication d'un évènement; les supports papiers (Affiches, Flyers, Tracts...), les médias (presse écrite locale...), le support télématique (Internet...) et le communiqué de presse

- Réaliser une exposition sur le thème « L'Europe : les jeunes ont la parole » qui propose à travers des portraits de jeunes SVE ou autres de mieux appréhender les aspirations et les préoccupations des jeunes d'aujourd'hui confrontés à un monde, une société, un environnement marqués par beaucoup de dureté, de confusion et d'incertitude. Ces interrogations permettront de dégager que le jeune en SVE remplit sa mission d'engagement européen auprès des jeunes pour créer des passerelles entre la culture, l'éducation, la tolérance, les nouvelles technologies, la solidarité, la citoyenneté, les loisirs et le monde qui les entoure.

- Participer aux différentes animations de la ville

- Diffuser des outils de communication créés auprès du milieu associatif et scolaire

- Participer au réseau Information Jeunesse avec les autres volontaires de la région Ile-de-France coordonnés par le CIDJ. Ils se réuniront une fois par semaine dans les locaux du CIDJ à Paris et si possible une fois par mois au sein d'une autre structure d'accueil.

Ces missions seront formalisées dans un contrat d'activité qui sera signé par le volontaire.

Le Point Information Jeunesse, les services Vie Associative et Relations Internationales et l'OMJA seront impliqués dans l'accompagnement du jeune volontaire.

Le volontaire bénéficiera des avantages en nature suivants pris en charge par la commune :

- Les frais d'hébergement et de nourriture

- La formation linguistique

Les autres dépenses seront couvertes par les subventions versées par les différents partenaires.

Le coût global de l'accueil du volontaire pour une période de 9 mois (hébergement, nourriture, transport, argent de poche, cours de langue) est de 8325 €.

La commission européenne (Institution de l'union européenne qui supervise la mise en œuvre et le bon déroulement du SVE) attribue une subvention de 5625 €.

La somme restante d'un montant de 2700 € est à la charge de la ville d'Aubervilliers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'accueil d'un nouveau jeune en Service Volontaire Européen dans le cadre du programme « Jeunesse en action ».

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012027**

**Signataire : CD/NL**

**OBJET : Accueil d'un jeune en service volontaire européen dans le cadre du programme européen "Jeunesse en Action"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Janvier 2011 approuvant la participation de la commune d'Aubervilliers à l'action Service Volontaire Européen du programme européen « Jeunesse en action »,

Vu le budget communal,

Considérant que le Service Volontaire Européen permet de renforcer la mise en œuvre de la politique active en matière de jeunesse et de relations internationales, favorisant ainsi la citoyenneté et la mobilité européenne des jeunes et la découverte de la diversité culturelle,

Considérant que le projet d'accueil du jeune en service volontaire européen fera d'objet d'une subvention versée par la commission européenne d'un montant de 5625 € et d'un soutien financier de la commune à hauteur de 2700 €,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE:** l'accueil d'un jeune en service volontaire européen dans le cadre du programme européen "Jeunesse en Action"

**APPROUVE :** la participation financière de la commune d'Aubervilliers à hauteur de 2700 € pour la prise en charge de l'accueil du jeune,

**ARRETE** : comme suit les modalités de prise en charge financière :

Nature des dépenses	Montant mensuel	Total sur 9 mois	Imputation budgétaire	
			Service	Article
Hébergement au foyer de jeunes travailleurs d'Aubervilliers <i>(remboursement sur facture de l'ALJ 93)</i>	420 €	3780 €	403	6188
Frais de nourriture <i>(forfait versé à l'intéressé)</i>	300 €	2700 €	403	6188
Frais de transports <i>(forfait versé à l'intéressé)</i>	80 €	720 €	403	6188
Indemnité mensuelle forfaitaire versée à l'intéressé	125 €	1125 €	403	64138
<b>TOTAL</b>	<b>925 €</b>	<b>8325 €</b>		

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué